

CODE DE CONDUITE DE L'ARBITRE



En complément à la [Politique sur la protection de l'intégrité dans les sports](#) adoptée le 9 février 2021 et à ses codes de conduite.

Aucune compétition de la Fédération de golf du Québec (« Golf Québec ») ne peut se dérouler de façon satisfaisante sans la présence d'arbitres. Un bon arbitrage assure le plaisir de jouer et la protection des participants. Un arbitre efficace et compétent doit :

- a) Connaître les règlements et leur interprétation;
- b) Se conformer aux règles énoncées;
- c) Appliquer les règlements avec objectivité et impartialité, de façon équitable, et avec discernement;
- d) Communiquer de manière respectueuse avec les participants;
- e) Protéger l'intégrité de la compétition et de la sécurité des participants;
- f) Demeurer ouvert aux critiques;
- g) Maintenir le niveau de compétences requis;
- h) Partager son savoir et ses expériences avec ses collègues;
- i) Éviter de s'imposer outre mesure de manière à se mettre en évidence au détriment des participants.